

Département de la
Haute-LoireArrondissement
D'YSSINGEAUXCommunauté de
Communes
LOIRE SEMENE**BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE
COMMUNES « LOIRE SEMENE »**
REUNION DU 30/05/2023
DECISION N° 20230530_B_051

Etaient présents : Frédéric GIRODET, Claude VIAL, Emmanuel SALGADO, Roland RIVET, Daniel DURIEUX, Patrick Bruno MARCON, Yves BOMPUIS, Martine GINET
Etaient excusées représentées : Nathalie JOLIVET : Pouvoir à Claude VIAL, Christine BONNEFOY : Pouvoir à Frédéric GIRODET

VU le Code Général des Collectivités territoriales, article L 5211-10 alinéas 3 et 4,

VU la délibération n° 20221213_D_153 du Conseil Communautaire du 13 décembre 2022 portant sur les délégations du Conseil Communautaire au Bureau et au Président,

Commission : Aménagement du Territoire, Environnement, Habitat et Tourisme :
Objet : Convention d'occupation domaniale à passer avec la SPL Loire Semène Loisirs pour l'exploitation d'un parc aqualudique

Le Bureau,

N° 20230530_B_051

Après avoir pris connaissance du rapport de Monsieur le Président et conformément à la délégation qui lui a été consentie par le Conseil Communautaire en la matière,

- Approuve la convention d'occupation domaniale à passer avec la SPL Loire Semène Loisirs pour l'exploitation d'un parc aqualudique contre le versement d'une redevance annuelle en fonction du bilan de l'opération,

Durée : 20 ans à compter de sa signature

- Autorise Monsieur le Président à signer ladite convention.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou Sous-Préfecture
le :

Fait à La Séauve-sur-Semène, le 30 mai 2023

Le Président,

Frédéric GIRODET

